

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024

DATE DE CONVOCATION

12 janvier 2024

COMMUNE DE GLOS

L'an deux mil vingt quatre
le 19 janvier 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
sous la présidence de
M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, *Maire*,

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Etaient présents

PRESENTS : 11

M. BOUILLON, M. BOVE, M. BROISIN-DOUTAZ, Mme CHEVAL, Mme HOUSSAYE, Mme HURE, M. KEHIL M. LEGRAND, M. LELANDAIS, Mme ROUVIERE, Mme TOSSER.

ABSENTS : 4

M. DRILLET, Mme GATINET (a donné pouvoir à M. LELANDAIS), Mme LE GRELLE (a donné pouvoir à M. BROISIN-DOUTAZ) et M. LEMAIRE.

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 13

Secrétaire de séance : M. LELANDAIS

INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Au titre des informations communales et intercommunale, Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

- ✓ Véloroute : mise au point avec la CALN et la commune de Beuvillers sur quelques entrées de champs qui donnent sur la future voie.
- ✓ Zone AU1 et AU2 :
Point sur le lotissement Val de Colandon
Discussion à propos de la zone AU2 située entre la rue de la gare et le chemin des Moulins

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE EXERCICE 2023 CONCERNANT LE REVERSEMENT CONVENTIONNEL DE FISCALITE :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTEs	MONTANTS (€)	COMPTEs	MONTANTS (€)
Impôts directs locaux				
Reversements conventionnels de fiscalité				
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT	739215(014)	107 008,00 107 008,00	73111(731)	107 008,00 107 008,00

APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRCUTEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIS – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 :

Par délibération du 23 février 2015, le Conseil Communautaire de Lintercom a validé le principe de création d'un service commun et mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme ouvert, dans un premier temps, aux communes de Lintercom et de la Communauté de Communes de la Vallée d'Auge.

Par délibération du 23 février 2015, le Conseil Communautaire de Lintercom a approuvé la convention type et la modification statutaire de l'article n°9 ;

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Municipal de la commune de GLOS a approuvé la convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur des droits du sol concernant les demandes d'autorisation suivantes :

- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager

Le conseil municipal souhaite qu'à compter du 1^{er} mars 2024, le service administratif de la mairie puisse instruire en totalité les déclarations préalables. Pour cela, il est nécessaire de modifier en conséquence l'article 2 de la convention.

Ceci exposé, il vous est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2015 approuvant le principe de la création d'un service instructeur commun ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2015 approuvant la convention type et la modification statutaire de l'article 9 ;

VU la délibération du conseil municipal de GLOS en date du 10 avril 2015, approuvant la convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur des droits du sol

CONSIDERANT que l'adhésion des Communes au service instructeur nécessite la signature d'une convention avec la CALN ;

DEMANDE la modification ; à compter du 1^{er} mars 2024 de l'article 2 : champs d'application de la convention définissant les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CALN, comme suit :

Article 2 : champs d'application

La présente convention s'applique à l'instruction des :

- *Certificat d'urbanisme opérationnel*
- *Permis de construire*
- *Permis de démolir*
- *Permis d'aménager*

Elle s'applique aux demandes déposées durant sa période de validité.

Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par la mairie de la décision.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CALN, ainsi que tout acte s'y rapportant et tout avenant qui ne remette pas en cause l'économie générale de la convention type ;

• **PREPARATION BUDGETAIRE 2024 :**

Le Conseil Municipal a étudié les différentes possibilités d'achats et des travaux pour 2024 :

ARTICLE	Section de fonctionnement		Dépenses
60632	Salle Sorbiers	remplacement mobilier	2 500,00 €
	Services techniques	petits équipements	2 000,00 €
60633	Voirie	barrières x5	500,00 €
611	Salle Sorbiers	entretien	3 600,00 €
61521	Salle Sorbiers	curage mare + clôture	9 500,00 €
615221	Salle Sorbiers	réparation portail cibles 3D	600,00 € 650,00 €
	Ecole	volets ancien logement	6 100,00 €
		peinture murs	18 250,00 €
		plafonds suspendus + isolation	26 700,00 €
		éclairage Led	8 010,00 €
		Alarme	3 575,00 €
		panneau photovoltaïque	60 000,00 €
	Stade	PAC anc logt/gard cant/classes	89 000,00 €
		meuble cantine	4 260,00 €
	Gite	portes/fenêtres	5 500,00 €
		isolation plafonds vestiaires	3 300,00 €
		TGBT + remplacement luminaires	4 900,00 €
		clotûres	8 400,00 €
615231	Gite	porte d'entrée	4 900,00 €
	Voirie	Trottoirs rte Orbec	26 200,00 €
		Pont chemin des Moulins	2 650,00 €
65548	SDEC	Chemin Vallée barré	2 500,00 €
		lampadaires	23 105,00 €
TOTAL			316 700,00 €

ARTICLE	Section d'investissement		Dépenses
2116	Cimetière	reprises de concessions cavurnes	2 500,00 € 2 500,00 €
2151	Voirie	Chemin Colandon Chemin Blanche Porte Lotissement les plaines Chemin prairie de Villers Chemin des bossettes	24 550,00 € 34 200,00 € 12 990,00 € 150 800,00 € 78 200,00 €
2156	Défense Incendie	route de Courtonne	6 000,00 €
TOTAL			311 740,00 €
TOTAL GENERAL		Travaux et achats fonctionnement et investissement	628 440,00 €

L'ensemble de ces dépenses seront hiérarchisées et feront l'objet d'un arbitrage lors de la prochaine commission finances.

• **QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 21h45



Le Maire,
Bernard BROISIN-DOUTAZ,